



8<sup>èmes</sup> JOURNÉES NATIONALES  
de la FFMPs

DIJON 2019 • 29 ▶ 30 MARS



## ATELIER 6

# La télémédecine ouvre-t-elle des nouveaux possibles en soins primaires ?

### Animation :

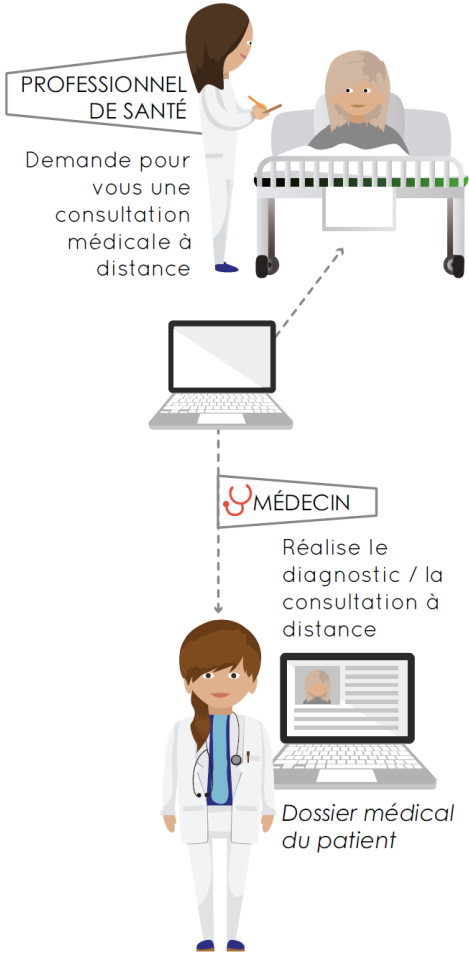
Jacques Cittée (FEMASIF)  
Carole Larger-Aubry (FEMACHAMP)

### Témoins :

Séverine Lagney (coordinatrice MSP/FEMACHAMP)  
Hélène Simon (IDEL Asalée) ESP de Saint-Dizier

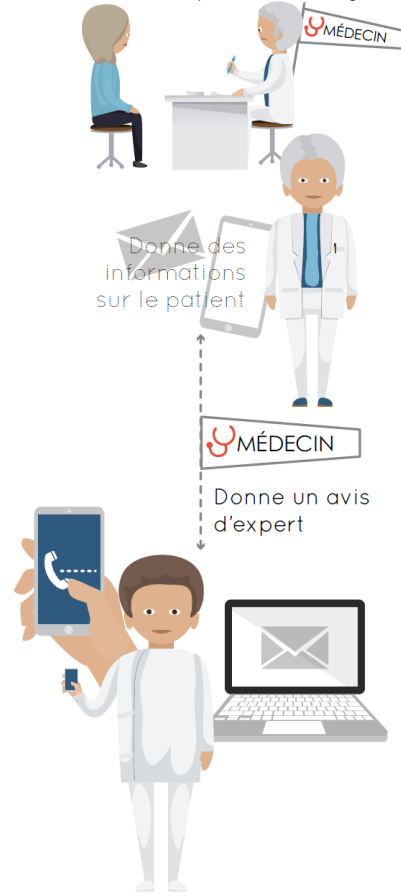


## Téléconsultation



## Téléexpertise

Vous consultez un médecin qui a besoin d'un avis spécialisé sur votre prise en charge



# Télesurveillance

Recueil automatique ou par vous-même de données sur votre état de santé et sur le dispositif de recueil et transmission de ces données



INFIRMIÈRE 



 MÉDECIN



Interprète les données  
Met en place une prise en charge adaptée

# Débat

- *La télémédecine ouvre-t-elle des nouveaux possibles en termes de pratiques de soins coordonnés en soins primaires ?*
- *Quelles opportunités et quels risques pour les équipes de soins primaires et les usagers ?*
- *Pouvons-nous au stade actuel définir des règles de bonnes pratiques ?*

# **SYNTHESE : *La télémédecine ouvre-t-elle des nouveaux possibles en termes de pratiques de soins coordonnés en soins primaires ?***

- Télé-expertise mobile : dermato, ORL, cardio, psychiatrie,
- Soins non programmés
- Le maintien à domicile avec l'aide d'IDE à domicile
- Solution de « dépannage » car durée longue de consultation (25 min)
- Télé-expertise en ophtalmologie, en dermatologie
- Plus value de la consultation conjointe en binôme IDE/MG
- Optimiser l'usage des soins de second recours et l'articulation avec les soins de premiers recours
- Organiser les soins coordonnés sur le territoires

# ***SYNTHESE : Quelles opportunités et quels risques pour les équipes de soins primaires et les usagers ?***

- Pas de rémunération pour le personnel / les IDE « manipulants » : problèmes en cours de règlement
- Problème d'intégrer un médecin téléconsultant à l'équipe et au territoire
- Attention aux patients atteints de pathologies chroniques
- Financement et coût : 15 000 à 25 000 euros
- Critères d'exclusion : nourrisson, douleurs abdominales, patients atteints de pathologies chroniques, ...
- Plateformes de télé-expertise : quid ? - Exemple : orthoptiste et ophtalmologie ;
- Modèle économique – modèle organisationnel
- Le risque de marchandisation et d'ubérisation de la médecine
- S'insérer dans un projet de santé de CPTS

# **SYNTHESE : *Pouvons-nous au stade actuel définir des règles de bonnes pratiques ?***

- Quoi et pour qui ?
- Outils sécurisés pour la transmission des données médicales
- Critères d'exclusion